



Contestation factures de centre de loisirs

Par **nanette3706**, le **25/04/2009** à **10:21**

Bonjour,

J'ai reçu des factures de centre de loisirs pour mon fils de 8 ans alors qu'il n'y est pas allé (car j'avais perdu mon emploi de janvier à avril 2009), j'avais prévenu ce Centre par téléphone mais apparemment le message n'a pas été transmis.

Les factures de janvier et février sont payés et je viens de recevoir celles de mars.

Puis je contester ces factures et demander un remboursement ou un avoir ?

Est il utile d'écrire un courrier RAR ? Est ce qu'il existe une loi que je puisse utiliser dans ce cas?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement,

Emmanuelle.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2009** à **12:03**

Bonjour,

Le centre de loisirs dépend de la mairie vraisemblablement. Qu'est-il écrit dans le contrat que vous avez signé ? Je pense que vous devriez aller voir le maire ou son adjoint chargé de l'enfance, et l'assistante sociale de votre mairie.

Par **nanette3706**, le **26/04/2009** à **23:59**

Bonjour Tisuisse,

En effet le centre de loisirs dépend de la mairie. C'est avec surprise que je retrouve aucun contrat signé et je ne me souviens pas en avoir possédé un, je m'étais rendue directement à ce centre pour l'inscription. Je vous remercie pour votre aide, je vais m'adresser au maire ou son adjoint chargé de l'enfance et pourquoi pas à l'assistante sociale de cette mairie.

Cordialement.